

GÉRONTO PSYCHIATRIE

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Type de diplôme : Diplôme d'université

Domaine ministériel : Sciences, Technologies, Santé

Coordinateur pédagogique

- Pr Joël Belmin

Responsable

- Dr Sylvie Pariel

Thématique : Gériatrie - gériatrie

Public et prérequis

Professionnels de santé concernés par la médecine et la psychologie des personnes âgées (médecins généralistes, gériatres, psychiatres et psychologues).

Les médecins titulaires du doctorat des études médicales et inscrits en DES de psychiatrie ou de DESC de gériatrie.

Les psychologues diplômés et étudiants en psychologie ayant validé la maîtrise.

Les internes et infirmières D.E

Objectifs

Mieux connaître les maladies psychiatriques du sujet âgé, leurs aspects cliniques et psychopathologiques dans cette population, les particularités de leur traitement et de leur prise en charge, et les implications pour le système de santé.

Contenu

Thèmes abordés :

- Généralités sur le vieillissement.
- Psychologie et vieillissement.
- Situations cliniques en géronto-psychiatrie.
- Diagnostic et prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.
- Thérapeutiques en géronto-psychiatrie.
- Système de santé et géronto-psychiatrie.

Effectif : 30 max

Cette formation diplômante peut entrer dans le cadre de la :

- Formation Initiale (FI) : étudiants (internes, licence, master...), chefs de clinique inscrits en DESC.
- Formation Continue Individuelle (FCI) : libéraux, salariés et individuels non pris en charge.
- Formation Continue Employeur (FCE) : demandeurs d'emploi et salariés avec prise en charge financière.

Tarifs

Droits universitaires : **243 €**

Droits d'enseignement

- F.Initiale : **630 €**
- F.C Individuelle : **1.500 €**
- F.C Employeur : **1.500 €**

Organisation/Calendrier

Organisation

L'enseignement se déroule sur une année universitaire.

Durée de la formation : 137 heures, réparties comme suit :

- Enseignement théorique (cours et tables rondes) : 97 h réparties en 5 sessions de 3 jours consécutifs mensuels.
- Stage : 40 heures.

La formation pratique comporte deux stages de 3 jours (20 heures) chacun, dans des structures de soins assurant des prises en charge spécifiques aux malades âgés souffrant de troubles psychiatriques.

Classe à distance : possibilité pour des groupes d'apprenants ou plus éloignés de la région parisienne de former une classe à distance permettant de suivre une partie de l'enseignement théorique à partir de cours enregistrés. Pour plus d'informations, contacter les responsables de l'enseignement.

Calendrier

De décembre à avril

Mémoire à remettre le 30 septembre

Examen écrit en juin

Contacts/Inscription

Inscription

- Pédagogique :

Autorisation d'inscription pédagogique préalable à l'inscription administrative et renseignements pédagogiques /

Secrétariat du Pr. Belmin Mme Charlotte Clouet
Hôpital Charles Foix
7 avenue de la République -- 94200 Ivry sur Seine
Tél. : 01 49 59 45 54 ou 45 65 – Fax : 01 49 59 43 79
Email : Charlotte.clouet@cfx.aphp.fr

- Administrative :

Faculté de Médecine Sorbonne Université (Code 04CE)

« Les Cordeliers » 15, rue de l'école de médecine - Esc. H – RDC 75006 Paris
Tél : 01.44.27.45.76/82 ou 94 Email : medecine-dfs-scol3@sorbonne-universite.fr

Renseignements, tarifs et dossier téléchargeable :

http://medecine.sorbonne-universite.fr/fr/les_formations/les_etudes_medicales/inscriptions.html

Inscription préalable pour prise en charge par un financeur: (FCE)

Sorbonne Université– Formation Continue www.fc.upmc.fr

(Code D251)

Tél : 01.44.27.82.46/47/49/45 - Fax 01.44.27.82.95 fcmedecine@sorbonne-universite.fr

Evaluation/Validation

Contrôle des connaissances

La formation théorique sera validée par un examen écrit portant sur l'ensemble des cours délivrés (la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20).

Un mémoire de fin d'études est demandé aux étudiants et sera soumis aux membres du comité pédagogique.

Les conditions pour être admis comportent la validation de la formation théorique, la validation des deux stages de formation pratique et la validation du mémoire. En cas de validation incomplète, l'étudiant pourra demander le cas échéant de redoubler en gardant pour acquis les épreuves validées.

Validation : Diplôme d'université